

vers la fin du Moyen-Age et particulièrement en France sous les auspices de Philippe-le-Bel. C'est alors que les légistes épris du droit romain et les humanistes enivrés de latinisme s'affublèrent du titre de néo-païens. C'est alors aussi que commença cette campagne de révolte contre l'Église qui aboutit au renversement de l'admirable organisme social connu sous le nom de Chrétienté.

Certains rois aux vues courtes et aux appétits insatiables crurent habile d'accaparer à leur profit ce mouvement révolutionnaire. En même temps qu'ils secouaient ce qu'ils appelaient le joug du pape, sur l'invitation de Luther ils s'emparaient des biens de l'Église et faisaient de la religion une annexe de l'État : *Cujus regis ejus religio*. Ils poussèrent plus loin, portés par la logique implacable des choses ; ils détruisirent successivement les privilèges de la noblesse et les libertés des communes en les opposant les uns aux autres. Le jury fut aboli comme trop indépendant ; les seigneurs et les notables cessèrent d'être consultés pour l'administration de la chose publique ; le Parlement, de Grand Conseil qu'il était à l'origine, fut transformé en simple cour de justice, et les États-Généraux ne furent plus convoqués. Tout fut rabaisé sous le même niveau de l'obéissance passive, au grand détriment des libertés civiles et religieuses. Les évêques et les nobles, délaissant leurs châteaux et leurs diocèses, devinrent de simples courtisans du Grand Roi ; et Louis XIV prit l'habitude d'écrire au bas de ses ordonnances ces paroles fatidiques : Tel est notre bon plaisir !

De tels excès ne durent guère, car l'histoire nous enseigne que les abus provoquent fatalement des réactions. La réaction de 1789 est trop connue pour que nous insistions ici. Chacun sait que Louis XVI, victime innocente du pouvoir absolu, périt sur l'échafaud.

Mais ce que beaucoup ignorent c'est que le vieux despotisme païen n'a point disparu avec la monarchie absolue. Il s'est tout simplement déguisé pour survivre, et nous le retrouvons aujourd'hui parmi nous caché sous le masque décevant de la souveraineté populaire.

C'est la volonté du peuple qui, désormais, fera loi, nous dit-on. Ainsi la loi demeure toujours une volonté humaine, un caprice.